

Revenu Municipal Etudiant

Pièces à fournir lors d'un renouvellement

Au dépôt du dossier :

1. Certificat de scolarité daté de septembre 2020 stipulant le passage à l'année supérieure
2. Certificat d'hébergement et justificatif de domicile de moins de trois mois des parents
3. Dernière fiche de paie pour les étudiants en alternance
4. Relevé d'identité bancaire de l'étudiant (si changement de compte bancaire).

Au cours de l'année scolaire :

5. Une attestation d'assiduité aux cours, à fournir en février 2021 pour bénéficier du 2^{ème} versement

Les dossiers **complets** seront réceptionnés jusqu'au 30 octobre au Guichet Unique – Espace Famille